



# Communiqué de presse



## Canicule : la Ville propose un accompagnement

Vendredi 31 mai 2024

Jusqu'au 15 septembre, la Ville de Saint-Herblain relance le « plan canicule » pour les personnes les plus fragiles. Ces dernières peuvent s'inscrire toute l'année sur le registre communal et bénéficier sur la période estivale, de conseils et assistance en cas de fortes chaleurs prolongées.

### Le plan canicule, c'est quoi ?

Il se traduit notamment par la tenue en mairie d'un registre nominatif des personnes les plus fragiles, âgées, isolées ou porteuses d'un handicap et habitant la commune.

Le but est de leur apporter conseil et assistance si nécessaire en cas de fortes chaleurs prolongées. En cas de canicule, les agents du CCAS contacteront par téléphone, les personnes inscrites sur le registre, prodigueront des conseils, et pourront se rendre à domicile si nécessaire.

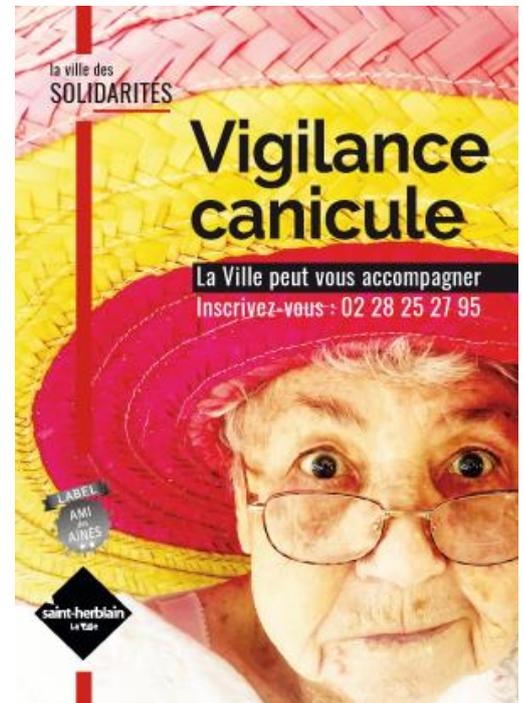
### Pour s'inscrire sur le registre

L'inscription est gratuite et se fait, soit par les personnes elles-mêmes, soit par un tiers (membre de la famille, représentant légal, professionnels médico-sociaux...)

**Contact** par téléphone au CCAS: 02 28 25 27 95 ou [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr) – rubrique services et démarches.

Un numéro vert national d'informations et de recommandations sur la conduite à tenir en cas de fortes chaleurs est également ouvert à compter du 1er juin et activé tous les jours de 9h à 19h : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Retrouvez toute l'offre de services dédiée aux seniors dans le **guide pratique seniors**, disponible en mairie, dans les lieux publics de la Ville et sur [saint-herblain.fr](http://saint-herblain.fr)



### Contact presse

Ville de Saint-Herblain – Cabinet du Maire  
Service information communication

Tel : 02 28 25 20 31 - [communication@saint-herblain.fr](mailto:communication@saint-herblain.fr)

